Mme
Adresse
94400
Née le
Tel : 06

A l'attention de Mme Vaudel
Chef de division de la DESCOM
Inspection Académique du Val de Marne
68 avenue du Général De Gaulle, 94011 Créteil cedex

Madame,

Je suis actuellement EVS « Assistante administrative » à l'élémentaire XXX, en contrat CUI-CAE, âgée de XX ans. Mon premier contrat date du XXX (en contrat CAV). J'ai reçu une lettre indiquant que ce contrat ne serait pas renouvelé au 30 juin 2011.

Étant reconnue travailleuse handicapée, l'équipe pédagogique et moi-même désirons que je sois maintenue à mon poste sur 60 mois comme le permettent les dispositions de l'article L.5134-25-1 du code du travail qui prévoient que *« lorsque la convention concerne un salarié âgé de 50 ans et plus bénéficiaire du RSA, de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation temporaire d'attente (ATA) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou une personne reconnue travailleur handicapé ; la durée maximale de 24 mois peut être portée, par avenants successifs d'un an au plus, à 60 mois. »*

De plus, je tiens à faire remarquer qu'aucune formation ne m'a été proposée en 2 ans. Le CUI-CAE prévoit pourtant des actions en matière d'orientation, d'accompagnement professionnel et de validation des acquis d'expérience, en application de l'article L.5134-22 du code du travail. Le bénéficiaire doit pouvoir suivre à son initiative une formation d'un minimum de 80 heures lui permettant, quel que soit son statut, *« de progresser au cours de sa vie professionnelle d'au moins un niveau en acquérant une qualification correspondant aux besoins de l'économie prévisible à court ou moyen terme »* (article L. 6314-1 du code du travail).

En l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à XXX, le XXX 2011